

Référence : C.N.188.2024.TREATIES-IX.3 (Notification dépositaire)

ACCORD PORTANT CRÉATION DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DES  
VACCINS

NEW YORK, 28 OCTOBRE 1996

AUTRICHE : ADHÉSION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 13 juin 2024.

L'Accord entrera en vigueur pour l'Autriche le 1<sup>er</sup> juillet 2024 conformément au paragraphe 2 de son article VIII qui stipule :

Pour chaque État ou organisation intergouvernementale qui dépose un instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion après l'entrée en vigueur de cet Accord, cet Accord entrera en vigueur le premier jour du mois suivant la date du dépôt de l'instrument respectif.

Le 14 juin 2024

